

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de  
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 20

Pour : 20

Date de la convocation : 11 mars 2024

Séance du 14 Mars 2024

Délibération 2024-03-14 - 08

L'an deux mil vingt-quatre le 14 Mars

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

**PRESENTS :**

GIVORD Alain

CARJOT Jean-François

DESMARIS Elodie

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

RABUEL Claude

BERTHOUD Françoise

DUMARAIS Serge

TRONCY René

LAURENT Michèle

GABILLET Guy

PERROUD Marie-Françoise

NIZET Cécile

THIBERT Karine

LEQUEUX Sébastien

RAVOUX Christian

*Secrétaire de séance : Karine THIBERT*

*Absent(e) excusé(e) : Françoise DUBOIS, Cédric GREGOIRE, Catherine MIGNOT, Alexandre DESRAYAUD, Caroline TROUILLOUX, Ufuk YUKSEL, Nadine TRESSELT.*

*Pouvoirs : Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Alain GIVORD, Nadine TRESSELT donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD, Catherine MIGNOT donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Cédric GREGOIRE donne pouvoir à Sébastien LEQUEUX.*

**Objet : Avenant N° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque tiers lieu sur la Commune de Vonnas**

Accusé de réception en préfecture  
001-210104576-20240321-20240314-08-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2024  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Signature  
**Le Maire**  
**Alain GIVORD**

**Objet : Avenant N° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque tiers lieu sur la Commune de Vonnas**

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire au cabinet L. CHASSAGNE pour un montant total d'honoraires initial de 164 400,00 € HT (12,20% sur la mission de base)

L'Estimation prévisionnelle provisoire des travaux était de 1 200 000,00 € HT

L'Estimation prévisionnelle définitive des travaux est de 1 336 032,00 € HT

L'écart est principalement dû aux modifications suivantes :

- Intégration de la Géothermie et d'une isolation biosourcée
- Terrassements complémentaires suite aux études de sols

La phase APD est validée.

Contrairement aux stipulations du marché, le montant définitif des honoraires sera arrêté lors du prochain conseil municipal.

**Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :**

**Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique

**Vu** la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 13/10/2023

**DELIBERE**

- Adopte l'avenant N°1, annexé, relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une médiathèque tiers lieu :
  - Portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 1 336 032,00 € HT
  - Approuvant la phase APD
- Autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous, les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE*

*APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...*

Accusé de réception en date du  
001-210104576-20240321-20240314-08-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2024  
Date de réception préfecture : 21/03/2024

21 MARS 2024

**Adopté à l'unanimité  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Alain GIVORD**

